

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/44

QUESTION N°5

OBJET : FINANCES / BUDGET VILLE - AFFECTATION DU RESULTAT 2025

L'an deux mille vingt-six

Le quinze avril

A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSCH - Mathilde MISLIN - Patrick MURCIA - Annie METAY
Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ - Valéry BOZ - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT
Niarale TRAORE – Jocelyne HAMON - Pascal SICRE - Axel OUHSAIN - Murielle SIMON
Carole ANNEQUIN - Christophe BATAIS - Kaddra ZAZOUI
Alexandre KARP - Séverine MARCO - Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO
Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN - Karlson TABE AYUKNCHONG
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Fahed HADJI - Amélie SANDRIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Arnaud CHAILLOU a donné procuration à Mathilde MISLIN
Jean-Claude CHEVRIER a donné procuration à Isabelle CHOCHON
Christophe CONNAN a donné procuration à Dominique MORIN

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Sandrine VIBOUD

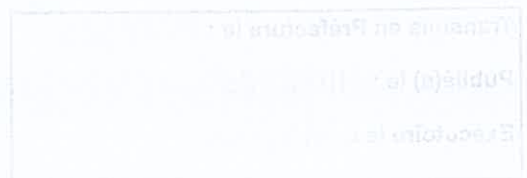
M. Eric BOSCH, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 33



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-31,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Vu la délibération n°D2026/43 du Conseil Municipal en date du 15 avril 2026 portant adoption du compte administratif 2025,

Considérant que conformément aux instructions M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du compte administratif en conformité avec le compte de gestion,

Considérant que le résultat excédentaire, à la clôture de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement du Budget Ville est de 1 780 126,60 € (résultat cumulé),

Considérant que le résultat excédentaire, à la clôture de l'exercice 2025 de la section d'Investissement du Budget Ville est de 1 448 933,56 € (résultat cumulé) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement d'un montant total de 1 780 126,60 € au budget primitif 2026 comme suit :
 - 1 000 000,00 € au compte 002, recettes de la section de Fonctionnement (Excédent antérieur de fonctionnement reporté)
 - 780 126,60 € au compte 1068 recettes de la section investissement, conformément aux dispositions des articles L.2311-5 et R.2311 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ✓ **REPORTER** à la section d'investissement du budget primitif 2026 l'excédent de financement cumulé comme suit :
 - 1 448 933,56 € à l'article 001, recettes de la section d'investissement (solde d'exécution d'investissement reporté).

Transmis en Préfecture le : 21/04/2026

Publié(e) le : 21/04/2026

Exécutoire le : 21/04/2026

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 17 AVRIL 2026**

LE MAIRE

M. Eric BOSCO

